

Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales

Déclaration du groupe de l'Agriculture

En agriculture, nous avons à traiter de questions relatives à l'emploi, très spécifiques à notre secteur. Les discriminations syndicales ne sont pas actuellement un sujet prioritaire. En effet, les exploitations agricoles emploient très peu de salariés permanents ; lorsqu'elles en embauchent, ils ne sont pas plus de un ou deux. La part des salariés saisonniers est très importante. Nous sommes bien loin des entreprises de plus de 10 salariés où les élections professionnelles sont obligatoires.

Au cours de nos discussions, nous avons voulu rappeler, avec d'autres représentants des PME et TPE, que la taille réduite de nos entreprises favorise les relations directes et individuelles entre le dirigeant et les salariés, et que ce dialogue s'exerce de façon régulière, voire quotidienne, lors des différents travaux effectués en commun.

Le chef d'entreprise ne ressent pas nécessairement le besoin d'un dialogue formalisé dans l'entreprise avec des élus du personnel ; il préfère s'appuyer sur les dispositions négociées au niveau de la branche professionnelle dans laquelle il est impliqué en tant qu'employeur

En agriculture, le dialogue social ne se situe donc pas dans l'entreprise mais au niveau des territoires.

Ce dialogue est particulièrement dynamique et varié. De nombreux accords sont conclus à tous les niveaux – territorial et national – et sur des sujets précurseurs (par exemple accord prévoyance-santé pour les salariés des entreprises agricoles). On observe d'ailleurs un mode de gestion paritaire dans les nombreuses instances dédiées à l'emploi et à la formation en agriculture.

En parallèle, la profession agricole a mis en place une association paritaire chargée de l'organisation du financement de la négociation collective qui contribue à la fluidité du dialogue social.

Nous espérons plus globalement que la qualité du dialogue social multi professionnel sera enfin reconnue et nous permettra d'avancer sereinement et efficacement sur nos sujets de préoccupations actuels. Pour l'instant, la réforme envisagée du Code du travail ne prend pas assez en compte la situation des TPE qui ont peu d'espace pour se faire entendre.

Pourtant, nous avons beaucoup à dire sur les évolutions envisagées notamment en termes de prévention et de coût du travail. Nous accordons également beaucoup d'importance à la réforme de la formation professionnelle.

Sur tous ces sujets, nous souhaitons que le secteur agricole, second employeur de France - et ses nombreuses TPE - soit associé aux discussions et puisse contribuer à simplifier et sécuriser l'emploi en milieu rural.

Selon nous, une des voies privilégiées pour y parvenir sera d'accroître les domaines de compétence de la négociation collective dans la fixation des normes sociales. Les partenaires sociaux sont les plus à même de dégager des compromis socio-économiques acceptables dans une économie complexe.

Le groupe de l'agriculture remercie les rapporteurs d'avoir élaboré des préconisations qui permettent une nouvelle fois « d'assurer une meilleure visibilité de la contribution des partenaires sociaux au dialogue social », qu'il s'agisse des syndicats d'employeurs ou de salariés.

Le groupe a voté pour.